

**Comité de travail sur la surpopulation de cerfs de Virginie  
au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies**

Deuxième rencontre – 8 décembre 2014 à 13h30  
Chalet Héritage du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies – 14 905, rue Sherbrooke Est  
**Procès-verbal**

**Étaient présents :**

- Normand Guimond (citoyen)
- Xavier Daxhele (citoyen)
- Richard Guay  
(conseiller de La Pointe-aux-Prairies à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)
- Sébastien Otis (attaché politique)
- Sylvie Comtois (biologiste - conseillère en planification, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)
- Denis Fournier (agent technique en aménagement de la faune, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)
- Éric Jaccard (biologiste responsable de la gestion de la faune terrestre, MFFP)

## **1-MOT DE BIENVENUE**

Richard Guay souhaite la bienvenue à chacun. Le procès-verbal de la dernière rencontre est adopté.

## **2-DYNAMISME ET MODALITÉS DE LA MIGRATION DES CERFS**

Lors de la première rencontre du comité, il a été convenu que les solutions envisagées afin de faire face la surpopulation de cerfs de Virginie seraient traitées dans le cadre de rencontres. Avant même de débiter avec le sujet de la stérilisation et celui de « clôturer le parc », le comité a tenu une discussion au sujet des modalités de la migration de l'espèce.

Il est difficile de traiter de la stérilisation ou encore de parler de « clôturer le parc », deux des solutions potentielles qui sont abordées dans le cadre de ces rencontres, sans aborder la question de la migration de l'espèce dans une perspective régionale. Depuis que le cerf de Virginie est apparu (ou réapparu?) dans le parc-nature en 1997, nous avons une compréhension sommaire des variables pouvant justifier l'évolution du nombre de bêtes au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Autrement dit, pourquoi y a-t-il une augmentation marquée du nombre de cerfs à cet endroit précisément et pourquoi le cerf occupe ce territoire en densité aussi importante? Afin de répondre à ces questions, les éléments suivants ont été invoqués :

- Les hivers froids qui occasionnent la formation importante de glace sur le fleuve permettent et facilitent le déplacement des cerfs d'une rive à l'autre
- Les hivers avec peu de neige ont peu d'impact sur la survie des cerfs
- Le développement résidentiel au niveau régional et local qui engendre la perte d'habitat et donc occasionne le déplacement des cerfs vers des secteurs résiduels disponibles
- La recherche de nourriture
- L'absence ou la raréfaction des prédateurs naturels
- L'absence de pression de prélèvement par la chasse sportive
- La possibilité que certains gènes favorisent un mode de vie nomade plutôt que sédentaire.....Information qui demeure au stade de présomption

Dans cette perspective, il s'avère pertinent de bien connaître les milieux de vie favorables à la présence de cerfs de Virginie ainsi que les voies de connexion existantes entre ceux-ci. Dans le futur, l'idéal serait de procéder à une évaluation de la distribution des cerfs qui combinerait simultanément les territoires du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, le parc des îles de Boucherville, la Grande Île et l'Île Sainte-Thérèse. Enfin, aux termes de la discussion, il est convenu que les deux objets de la présente rencontre, la stérilisation des cerfs et « clôturer le parc », ne peuvent être appréhendés sans garder à l'esprit la dimension régionale des déplacements de l'espèce.

### **3-LA STÉRILISATION DES CERFS: UNE SOLUTION ENVISAGEABLE POUR FAIRE FACE À LA SURPOPULATION DES CERFS?**

La stérilisation peut permettre d'exercer un certain contrôle sur la population d'une espèce. Il existe différentes méthodes pour lesquelles une littérature relate une expérimentation plus ou moins heureuse. Sans effectuer une présentation exhaustive de celle-ci, leurs grandes caractéristiques sont évoquées.

#### **Les anovulants et la stérilisation par injection**

Les anovulants peuvent, entre autres, prendre la forme d'une médication injectable pour la femelle, soit injecter une protéine qui contient un adjuvant. Cette méthode est surtout destinée aux animaux en captivité (exemples : zoo ou des animaux d'élevage) ou encore « isolés » d'un contact avec des bêtes issues d'un autre milieu. Elle demande une capture et une manipulation de chacune des bêtes à qui il faut administrer l'injection. Pour faciliter cette tâche, il faut effectuer un nourrissage artificiel afin de concentrer les bêtes vers un endroit plus restreint dans le parc. Elle implique une mise sous anesthésie de chacun des individus le temps de l'injection. Ceci entraîne un stress énorme sur les animaux et les blessures et mortalités occasionnées par ces interventions sont considérables. De plus, pour éviter de répéter l'action plus d'une fois sur un même individu, il est aussi requis de les marquer. Cette technique nécessite de procéder à deux injections chez l'animal la première année, puis aux cinq ans par la suite. Dans le cas du parc-nature, la stérilisation par anovulants ne garantit pas d'atteindre l'objectif de contrôler le nombre de cerfs. La migration des cerfs et la durée limitée de l'efficacité des anovulants sont des éléments très défavorables à la réussite de cette méthode. De plus, puisque les cerfs ne sont pas confinés dans le parc-nature, dans le cas où les femelles traitées feraient l'objet d'une chasse sportive visant à récupérer la viande à des fins de consommation, cela s'avérerait problématique en termes de santé humaine. Il est estimé qu'il en coûterait approximativement 40 000 \$ annuellement pour mettre cette solution de l'avant. Ce montant comprend uniquement la médication, sans tenir compte d'éléments comme la main-d'œuvre spécialisée nécessaire et des permis requis. Finalement, cette méthode ne permet pas, à court terme, de réduire la densité des cerfs près des objectifs.

De manière plus expérimentale (et donc moins documentée), la stérilisation des mâles par injection est aussi possible. Elle implique des contraintes du même ordre que ceux de la stérilisation de la femelle. Pour cette raison, elle n'est pas un scénario envisagé pour le cas du parc-nature.

Il est à noter qu'il est possible de procéder à une anesthésie à distance au moyen d'un fusil hypodermique. Cette technique comporte des défis importants. Par exemple, il est possible que des seringues soient perdues dans le parc. Cette méthode implique aussi un dosage anesthésique précis et proportionnel au poids de la bête. Sans effectuer la pesée de l'animal, déterminer la quantité de produit devant être placée dans la seringue s'effectue sur une base arbitraire (subjective). Il est donc possible que celle-ci soit insuffisante ou trop importante.

Par ailleurs, il n'est pas certain que le produit à utiliser puisse être disponible et autorisé pour une intervention en milieu naturel. Il faudrait vérifier cette information.

### **Stérilisation par la nourriture**

Il est possible de nourrir les cerfs avec une nourriture affectant sa capacité reproductive (sur le plan biologique) ou en incluant un agent stérilisant à une nourriture artificielle. Cette méthode, peu expérimentée, donne des résultats forts discutables en plus d'être surtout adaptée à des animaux en « milieu contrôlé » (i.e. pas en pleine nature, mais plutôt dans des zoos par exemple). Cette méthode n'est réellement pas adaptée à la situation du parc-nature. D'autant plus qu'il s'avère que certaines bêtes semblent en mesure de détecter la présence du produit affectant la stérilité et refusent de manger cette nourriture; par conséquent l'action de prédateurs ne serait pas efficace. De plus, un dosage arbitraire des produits stérilisant pourrait donner suite à un insuccès de la méthode ainsi qu'à des risques pour la santé des animaux.

### **Stérilisation par chirurgie**

Au coût approximatif de 1 000 \$ par bête, sans compter la main d'œuvre nécessaire pour la capture, le transport et autres éléments, il serait difficile de procéder à la stérilisation par chirurgie des cerfs. Cette forme de stérilisation implique la capture, l'anesthésie et le marquage de chacun des individus. De plus, cette méthode nécessite le déplacement de l'animal vers un environnement stérile afin de procéder à la chirurgie. Cette action doit être réalisée dans un délai relativement rapide. Ainsi, cette tâche aurait beaucoup d'implications pour sa mise en application au parc-nature (localisation de tous les individus, capture et marquage de ceux-ci, déplacement dans un environnement stérilisé près de leur milieu de vie afin de limiter le temps de l'opération, etc. ...).

Ainsi, il ressort d'abord que la stérilisation est un moyen de contrôle surtout adapté à des animaux vivants en captivité ou dans un milieu imperméable à la venue d'autres individus de la même espèce. Par conséquent, chacune des méthodes présentées poserait des défis de taille ainsi qu'une efficacité mitigée pour un territoire comme celui du parc-nature, surtout du fait qu'il s'agit d'un milieu naturel au sein duquel les bêtes ne sont pas confinées.

## **4-CLÔTURER LE PARC: UNE SOLUTION ENVISAGEABLE POUR FAIRE FACE À LA SURPOPULATION DES CERFS?**

Il est question de clôturer en partie ou en totalité le parc-nature. L'idée de clôturer le parc peut être abordée de trois façons selon l'objectif escompté.

- Clôturer complètement ou à des endroits stratégiques certains secteurs du parc afin d'empêcher l'accès aux cerfs à des zones résidentielles;
- Construire davantage d'enclos d'exclusions aux cerfs afin d'accroître la quantité et la diversité d'espèces végétales à l'intérieur du parc ce qui favoriserait également les oiseaux;
- Clôturer certains secteurs permettant de réduire le risque d'accidents routiers impliquant des cerfs.

### **Clôturer l'ensemble du parc**

Cela représente 29 000 mètres linéaires. Les défis de cette mesure seraient d'installer une clôture de trois mètres de hauteur dans l'ensemble du parc. Pour effectuer ce travail, il est requis d'utiliser de la machinerie qui serait difficilement d'usage dans le parc du fait d'un accès difficile dans certains de ses secteurs (absence de sentiers près de zones périphériques). Cette situation risquerait aussi de causer de dommages non négligeables au milieu naturel. De plus, les coûts de cette clôture seraient de plus de 4 millions de dollars. Une somme considérable qui n'inclut pas les frais de maintenance (entretien) annuelle qu'il est primordial de prévoir. Enfin, il est à considérer qu'un problème de consanguinité chez les cerfs peut apparaître avec le temps, puisque les cerfs seraient confinés ensemble, rendant ceux-ci plus fragiles à la maladie. Ceci demeure au stade hypothétique, car plusieurs exemples de populations insulaires nous démontrent qu'une adaptation est possible malgré ces risques.

Clôturer entièrement le parc permet d'exercer un contrôle sur la population de cerfs. Toutefois, si on considère le phénomène de la migration des bêtes, il est possible de se retrouver dans une situation où des cerfs traversent le fleuve à partir de la rive sud vers Montréal et se retrouvent par la suite face à une clôture... Ainsi, ces cerfs pourraient errer en milieu résidentiel ou industriel, faute de pouvoir pénétrer dans le parc-nature. Cette situation pourrait engendrer des problèmes de sécurité routière, de même que de broutage intensif des aménagements paysagers sur le domaine privé. De plus, cette méthode ne permet pas de réduire directement la densité des cerfs.

Enfin, il est évoqué qu'il serait possible de développer une « clôture végétale » par la plantation d'arbustes de taille haute et ayant une physionomie dense à la base (type multi-troncs) qui pourrait être érigée à certains endroits spécifiques du parc-nature. Cependant, bien que cette avenue puisse être intéressante à certains endroits ciblés, elle ne permet pas de contrôler la densité de cerfs et ses impacts à l'échelle du territoire.

### **Clôturer pour protéger la flore**

Parce que la surpopulation de cerfs entraîne la disparition ou la précarisation de certaines espèces de végétaux, de même que de la régénération du bois, certaines portions du parc sont actuellement protégées au moyen d'enclos. Augmenter la superficie de ces aires protégées permettrait de donner un second souffle au milieu naturel. Même si cette solution est bénéfique pour le parc-nature, elle ne répond pas en soi au problème d'un trop grand nombre de cerfs. Ainsi, créer des espaces de protection de la flore est un outil devant impérativement être combiné à d'autres mesures.

### **Clôtures de contournement**

Les clôtures de contournement seraient destinées aux cerfs et ont pour objectif de diriger ceux-ci vers des axes de traverse plus sécuritaires. Il s'agit de baliser certains corridors d'accès susceptibles d'être utilisés par les cerfs lors de leurs déplacements. Cette mesure a pour avantage de réduire le nombre d'accidents routiers impliquant ces bêtes, surtout si elle est combinée à une signalisation routière adaptée. Au cours des deux premiers mois de 2014, près de 15 cerfs ont été retrouvés morts ou blessés des suites d'un impact avec un véhicule routier. Même si elle ne permet pas de résoudre le problème de la surpopulation de l'espèce, cette mesure permet de réduire les risques d'accidents routiers.

Ajoutons que cette mesure pourrait éventuellement permettre de mieux comprendre les modalités de la migration de l'espèce. Le comptage du nombre de bêtes, le moment de l'année où s'effectue la migration et l'influence de la génétique sur la migration des bêtes sont des éléments qui pourraient être documentés.

### **5-CONCLUSION**

Que ce soit sur le plan des mesures de stérilisation que celles relatives à clôturer le parc, les membres du comité conviennent que chacun des éléments présentés comporte plusieurs implications. Ainsi, chacun de ces éléments à ses avantages et ses désavantages.

L'idée d'aménager des couloirs afin de baliser certains points d'entrée au parc-nature pour les cerfs est perçue comme une bonne chose. La nécessité de protéger certaines espèces de plantes en créant de petites zones clôturées est aussi bien vue par le comité. Pour ce qui est de clôturer entièrement le parc-nature, les membres du comité sont sceptiques face à cette solution. Il en est de même pour la stérilisation des cerfs dont les méthodes semblent peu adaptées à la fois à la réalité géographique du parc-nature et aux conditions requises.

Il a été évoqué également la possibilité que les visiteurs du parc-nature puissent compléter un formulaire au chalet d'accueil afin de signaler la présence de cerfs trouvés morts ou blessés dans le parc-nature ou ailleurs dans l'arrondissement. Les informations recueillies pourraient aussi concerner tout autre élément relatif à la présence du cerf pouvant bonifier nos connaissances. Une boîte de dépôt de formulaire pourrait être disponible à l'extérieur du chalet du parc-nature pour répondre aux besoins en dehors des périodes d'ouverture de ce dernier. Il pourrait aussi être envisagé de rendre disponible le formulaire sur le site Internet des grands parcs. Ces propositions sont à discuter avec les responsables du parc-nature.

Il est convenu d'émettre un communiqué afin d'informer la population des discussions de la présente rencontre.